

Moyen-Orient Egypte : une agriculture bradée

Pierre Coopman

La revue "Demain le monde" a publié, en juin 1999, un article sur les mutations de l'agriculture égyptienne. Des chercheurs résidant au Caire y livrent leur analyse.

En 1952, la réforme agraire gelait les loyers de la terre, empêchant les propriétaires de résilier les contrats de location et autorisait les locataires à transmettre leur lopin par héritage. Mais l'heure de la contre-réforme a sonné: une loi de 1992 libérant les loyers est en cours d'application depuis septembre 1997. Six cent mille fellahs sont directement concernés, car la totalité de leur exploitation est en fermage, et quatre cent mille sont en partie concernés dans la mesure où ils pra-

fiées du désert occidental du Sinaï. Mais la plupart devront imaginer d'autres moyens de s'en sortir.

La transition, c'est maintenant

L'Université américaine du Caire a présenté, en avril 1999, les résultats d'une recherche effectuée au cours de la première année de mise en application de la contre-réforme. Reem Saad et Mohammed Abdel Aal(1) ont interviewé des paysans de la vallée du Nil, dans les régions de Minya, Qena et Aswan.

Se fondant sur une approche qualitative, Reem Saad explique que pour la majorité des interviewés, le changement fut soudain, malgré la période de transition de cinq ans entre le vote de la loi et son application (1992-1997). Elle constate que ses témoins ne croyaient pas à la mise en oeuvre de la loi et ne se donc pas préparés: "La véritable période de transition a lieu aujourd'hui. Des familles, malgré tout, louent leur terre à un prix élevé, espérant que la conjoncture fera baisser les loyers. On n'utilise plus l'électricité, on ne va plus aux mariages. Les hommes restent à la maison, les femmes et les enfants sont dispersés pour trouver du travail (...)"

François Ireton, chercheur français au Centre d'études et de documentation économiques et juridiques (Cedej) du Caire, spécialiste en sociologie rurale(2), met l'accent sur la difficulté de dresser un tableau vraiment représentatif de la complexité des réactions face à la nouvelle loi. "Il faut se demander qui détient la terre dans les campagnes égyptiennes", insiste-t-il. "La réalité c'est d'abord une extraordinaire multitude de tout petits propriétaires dont beaucoup habitent en ville et qui louent leurs parcelles à des petits exploitants. Le rapport de force est alors presque en faveur des locataires. La personne qui réside aujourd'hui au Caire et qui se souvient que son grand-père avait un ou deux feddans (un feddan équivaut à 0,42 hectares) dans un village du sud de l'Égypte n'est pas vraiment bien placée pour faire valoir ses droits en fonction de la nouvelle loi. Là où les choses se corsent, c'est avec les moyens proprié-

En Égypte, les fellahs louent leurs terres à des prix prohibitifs.
Photo : Hilde VD.



(1) Ces deux chercheurs ont notamment participé à un ouvrage publié par l'Université américaine du Caire: "Directions of change in rural Egypt", edited by Nicolas S.Hopkins and Kirsten Westergaard, American University in Cairo Press, Cairo, Egypt, 1998.

(2) Lire entre autres: Ireton François, "The evolution of agrarian structures in Egypt: Regional problems of change in farm size", in Directions of change in rural Egypt, p. 41.

tiquent le faire-valoir mixte, avec quelques parcelles en propriété et quelques autres en fermage. Selon les régions, la proportion des terres en location varie: elle est importante dans la vallée du Nil, où ont éclaté des émeutes sporadiques, et faible dans le delta. La Banque agricole égyptienne propose des prêts afin de racheter les terres aux propriétaires, mais rares sont ceux qui peuvent prétendre emprunter. Les villes n'offrent pas de travail, l'émigration dans les pays pétroliers s'est tarie. Certains espèrent être engagés comme ouvriers agricoles dans les nouvelles terres boni-

taires présents dans les villages, possédant entre cinquante et cent feddans⁽³⁾. Leur pouvoir risque d'être singulièrement renforcé par la nouvelle loi, mais ils devront néanmoins l'utiliser avec équilibre pour préserver leurs propres intérêts. Il ne faut pas se mettre à dos une partie de la population. Il y a un rapport de clientélisme réciproque."

Une logique libérale

Si la réforme de 1952 permit une redistribution des revenus, la pression démographique entraîna une forte division des parcelles louées, due aux héritages. Inexorablement, l'agriculture évolua vers l'autoconsommation. Subventionnés, les fermiers produisirent peu de surplus. L'Etat, voulant intensifier les productions, déréglementa les prix agricoles dès 1977. Il entend aujourd'hui accélérer la modernisation de l'agriculture en s'attaquant aux loyers. L'objectif, à terme, est de dégager des ressources qui viendront s'investir en bourse, afin de financer les industries et les services. Selon cette logique libérale, les laissés pour compte de l'agriculture retrouveront un emploi dans d'autres secteurs...

Reem Saad et François Ireton se rejoignent sur un point: les autorités osent changer les lois relatives aux loyers de la terre car elles n'y risquent pas grand chose... "On peut se permettre quelques remous dans les campagnes", ironise Reem Saad, "mais s'il fallait s'attaquer au problème du logement illégal au Caire, les conséquences seraient peut être moins prévisibles". François Ireton suppose que "l'Egypte a voulu jouer aux bons élèves de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Personne n'a jamais réclamé qu'elle en fasse tant sur le plan agricole, mais voilà sans doute un domaine où il lui paraît facile de libéraliser à bon prix. Sans vouloir être cynique, un maximum de six cent mille locataires directement menacés ne représente pas une masse considérable dans une Egypte de plus de 60 millions d'habitants. Et puis, un autre facteur non négligeable est le nombre élevé de propriétaires membres du Parti national démocratique (la formation du président Moubarak) qui, tout compte fait, ont dû envisager qu'une inflation du loyer de la terre pouvait constituer une ressource avantageuse (...)"

Le poids de l'économie informelle

Alors que deviendront ces six cent mille exploitants, ceux qui sont d'ores et déjà expulsés ou ceux qui vivent sous la menace du jour où ils ne pourront plus honorer leur loyer? Ireton ne pense pas qu'ils iront grossir le rang des ouvriers agricoles: "Dans la mesure où déréglementer la location sert à intensifier et à mécaniser, je suis sceptique sur le réemploi des petits locataires par des exploitations de taille un peu supérieure. Je suis

plutôt d'avis que ce sera l'économie informelle qui absorbera les expulsés. L'exode rural est terminé. L'information circule très bien et l'on sait que le Caire n'offre plus d'emplois, que les loyers du logement y sont prohibitifs. Il y a par contre un phénomène d'urbanisation dans les campagnes.

Des villages de dix à quinze mille habitants ont développé des emplois induits. Les micro-entreprises non déclarées y fleurissent. On manque de données précises, mais il semble évident que dans certaines zones rurales, moins de la moitié de la population est active à temps plein dans le domaine agricole. Le fait que beaucoup de fellahs travaillent au champ à temps partiel amortit l'impact socio-économique de la contre-réforme. Bien sûr, ce n'est pas simple pour les gens, mais il faut bien se rendre compte que la flexibilité tant souhaitée en Occident est depuis longtemps une réalité le long du Nil. La personne qui, par exemple, ne cultivait qu'un feddan ne pouvait déjà pas s'en contenter pour nourrir sa famille. Si ce feddan vient à manquer, c'est grave, mais cette personne connaît déjà les combines qui lui permettent de se débrouiller."

Un marché ? Quel marché ?

Présentant les conclusions de la recherche menée sous l'égide de l'Université américaine du Caire, Mohammed Abdel Aal s'interroge sur ce que peut bien signifier "l'ouverture au marché" pour un exploitant égyptien. "Les loyers sont rendus aux lois de la concurrence, mais peut-on parler, dans le contexte égyptien, d'un marché locatif de la terre agricole?" se demande-t-il.

Même perplexité chez François Ireton: "On s' imagine augmenter la mobilité des paysans en fonction des fluctuations des loyers. L'exploitant va peut-être accepter de prendre une parcelle dans le village d'à côté, parce qu'elle y est moins chère, mais quand les économistes pensent que les fermiers vont quitter leur terroir pour s'adapter à l'offre et à la demande, ils perdent complètement de vue l'aspect micro-local de l'agriculture égyptienne. Là-dessus se greffent des rapports de clientélisme qui font qu'il n'y aura jamais de libre concurrence au sens où l'entendent les théoriciens libéraux."

Les facultés d'adaptation, les capacités de négociation et de résistance des paysans juguleront-elles les fluctuations du loyer? Ireton s'étonne en tous les cas du dynamisme des campagnes égyptiennes: "Je peux vous assurer qu'il faut aller sur le terrain pour voir que l'on discute ferme dans les villages. La capacité d'argumentation des ruraux face au pouvoir exécutif local est tenace. Les problèmes sont énormes, se résolvent lentement, mais le paysannat a du ressort." ■

Un minibus de ruraux

En Egypte, l'exode rural vers le Grand Caire –constitué de la ville du Caire proprement dite, ainsi que des communes des secteurs urbains qui l'entourent- a une réputation qui dépasse de loin son importance réelle. On a dit, à une époque, que 1.000 paysans arrivaient dans le Grand Caire par jour... François Ireton a démontré, statistiques et études à l'appui, que 170 migrants arrivaient au Caire par jour, dont 34 ruraux seulement, soit "l'équivalent d'un honnête minibus de migrants ruraux (...); il est doublé en chemin par deux non moins honnêtes autobus où on pris place des urbains venus de province".

Source: Lettre d'information de l'OUCS n°36, avril 1994.

(3) La réforme agraire de 1952 limitait la propriété privée à un maximum de 100 feddans.